

Communiqué de presse
29 juin 2010

MON CONJOINT VIENT DE DECEDER. QUE FAIRE ?

La Fondation Roi Baudouin et la Fédération Royale du Notariat belge se sont associées pour créer le « Réseau d'écoute des notaires ». Il a permis d'identifier des lacunes du système social et de trouver des solutions pour y répondre. Le premier résultat : un guide qui accompagne concrètement toute personne dans les quelques heures et jours qui suivent le décès de son conjoint/cohabitant légal/partenaire. Les conseils indiquent ce qui doit être fait à brève échéance et ce qui devra aussi être réglé dans les mois qui suivront. 24 pages de conseils neutres et objectifs dans un format pratique à l'usage.

Deux acteurs

Depuis sa création en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du Roi Baudouin, la Fondation prend de nombreuses initiatives dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des citoyens sur les plans économique, social, culturel et scientifique. C'est dans ce cadre assez large qu'elle entretient des contacts privilégiés avec le notariat.

Chaque année, plus de 2,5 millions de personnes s'adressent aux études notariales. Les notaires prennent ainsi le pouls de la société. Bart van Opstal, Président de la Fédération Royale du Notariat belge : « *Il s'agit souvent de choses personnelles, voire très sensibles, qui sont évoquées au sein de nos études. Les citoyens ont bien entendu besoin de réponses juridiques, mais pas uniquement : le droit ne règle pas tout.* » Or, il se fait que dans cette multitude de situations individuelles rencontrées par les notaires, celles-ci cachent des faiblesses de notre système social. La Fondation Roi Baudouin (FRB) souhaite s'en inspirer pour venir en aide aux citoyens.

Un réseau

Dominique Allard, directeur du centre de philanthropie de la FRB : « *De nombreuses choses nous échappent et parfois, il suffit d'agir sur un petit détail, apparemment insignifiant, pour améliorer considérablement la situation de certaines personnes. Mais il fallait détecter ce fameux détail. Partie de cette idée, la FRB a proposé au notariat de mettre en place un Réseau d'écoute.* » C'est ainsi qu'en 2009, une cinquantaine d'interviews ont été menées auprès de notaires de tout le pays. Des témoignages en provenance de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles, de zones urbaines et rurales, de notaires de différentes générations, d'hommes et de femmes. L'objectif était d'inciter le notaire à faire 'sortir' de son étude les histoires qui ont des retombées sociales peu ou pas connues. Par la suite, le notariat et la FRB ont décodé ces témoignages. C'est ainsi que différents chantiers se sont mis en place, dont le premier est ce guide pratique.

Un guide pratique

Le premier résultat du Réseau d'écoute des notaires se concrétise par un guide de 24 pages. Il s'agit d'orienter les personnes qui viennent de perdre leur conjoint/partenaire, dans les premiers moments (jours/semaines/mois) qui suivent le décès.

Que l'on y ait été préparé ou que le décès soit soudain, la perte d'un être aimé nous laisse souvent désemparés, voire démunis. Mais très vite, nous sommes confrontés à de nombreuses contraintes pratiques et administratives. Il n'est pas évident de connaître les démarches à entreprendre (rapidement). Aucune formalité ne peut être oubliée.

Par le biais de cette brochure, le notariat et la FRB proposent un accompagnement très concret dans les quelques heures et jours qui suivent le décès d'un conjoint/cohabitant légal/partenaire. Les conseils indiquent ce qui doit être fait à brève échéance (les premières heures) et décrivent les mesures pratiques les plus urgentes, l'organisation des funérailles, toutes les instances à prévenir,... Que faire aussi dans les mois qui suivent le décès ?

24 pages de conseils neutres, objectifs et non-commerciaux dans un format pratique à l'usage.

Où trouver ce guide ?

Les réseaux des soins à domicile, des maisons de repos, des soins palliatifs et des pompes funèbres recevront d'office des brochures pour faire connaître cette précieuse documentation aux personnes intéressées.

Le guide est à votre disposition chez le notaire. Il est aussi possible de le commander gratuitement auprès de la Fondation Roi Baudouin :

via www.kbs-frb.be ;

par e-mail publi@kbs-frb.be ;

par tél. + 32-70-233 728 ou

par fax + 32-70-233-727.

Cette publication est consultable et téléchargeable sur les sites www.kbs-frb.be et www.notaire.be.

A propos de la Fondation Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste qui, chaque année, soutient financièrement quelque 2.000 organisations et individus. Elle est un forum de débats, de réflexions et stimule la philanthropie. Avec un budget de 30 millions d'euros, la Fondation veut contribuer en 2010 à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. Nous opérons depuis Bruxelles et sommes actifs au niveau régional, belge, européen et international. Notre Conseil d'administration trace les grandes lignes de notre action, qui est mise en œuvre par une cinquantaine de collaborateurs. La Fondation a vu le jour en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

A propos du notariat

A l'heure actuelle, la Belgique compte 1.422 notaires actifs au sein de 1.183 études notariales parmi lesquelles on dénombre 216 associations qui regroupent 461 notaires.

Chaque année, plus de 2,5 millions de personnes franchissent la porte des études notariales pour bénéficier d'un conseil sur mesure ou pour passer un acte.

En 2009, les notaires ont passé 794.560 actes et ont perçu, pour le compte de l'Etat, plus de 3 milliards d'euros de droit d'enregistrements.

Info presse

Fondation Roi Baudouin

Josse Abrahams

Tél : 02-549 02 56

Gsm : 0495-54 61 42

e-mail : abrahams.j@kbs-frb.be

www.kbs-frb.be

Fédération Royale du Notariat belge

Charles Six-Hubinon

Tél : 02/505.08.80

Gsm : 0475/98.33.03

e-mail : six-hubinon@fednot.be

www.notaire.be